EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2022-127

Séance du 14 novembre 2022

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 08 novembre 2022, s'est réuni dans les locaux de la salle Jean Bouvet, sise 177 Rte du Praz – Les Ollières – 74370 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 24 - Pouvoir : 2 - Votants : 26

OBJET : APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU DE BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DE FILLIERE ET CHARTE DU SERVICE « INTERNET »

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – CHEVALLIER M. – DAUBERCIES M-C. – DELLILE M. – DITTA E. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FILLION L. – JACOB C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – RIGOBERT S. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : BERTHOLIO C. – RÉVEILLON É. (pouvoir à ALAIS I.). – ROPHILLE C. (pouvoir à ANSELME C.)

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – HUCHET C. – LAFFIN C. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : ALESINA C.

Entendu l'exposé suivant :

La Commune de Fillière dispose d'un réseau de bibliothèque déployé sur chacune des communes déléguées, afin de garantir à la population un accès à la culture, l'information, la documentation et les loisirs. (annexe – 2022 Règlement intérieur réseau des bibliothèques).

Aussi,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la délibération n°2022-08 du 10 janvier 2022 relative à l'approbation du règlement intérieur du réseau des bibliothèques municipales de Fillière,

Considérant le service public du réseau de bibliothèques de Fillière, permettant l'accès de la population à la culture, l'information, la documentation et aux loisirs,

Considérant la volonté de la commune de permettre un accès gratuit à ces services, en instaurant toutefois une pénalité financière en cas de perte de document dans les conditions énoncées dans le règlement,

Considérant l'installation d'Orphée, nouveau logiciel de gestion des bibliothèques, la mise en place de navettes et d'un accès internet au bénéfice des lecteurs,

Considérant la nécessité de compléter et faire évoluer les modalités de fonctionnement des bibliothèques et d'utilisation par les usagers du service fourni, en fixant les droits et devoirs de ces derniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 24 voix pour, 1 abstention (L. FILLION) et 1 voix contre (E. DITTA),

- **APROUVE** les modifications du règlement intérieur du réseau de bibliothèques de Fillière annexé à la présente délibération,
- **APPROUVE** l'instauration d'une charte du service « internet » annexée au règlement,
- **DÉCIDE** leur application immédiate.

Le secrétaire de séance
Christelle ALESINA

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 01 DEC 2022
Publication le :

COMMUNE DE FILLIERE R.F. (Haute-Savoie)

Le Maire
Christian ANSELME

COMMUNE DE FILLIERE R.F. (Haute-Savoie)